

## LOUVRE LA RÉSIDENCE LA PLUS RÉCENTE DE TOUT PARLY2

### LES PROJETS ET LA GOUVERNANCE

#### Patrimoine, charges et harmonie

Toutes les actions proposées par le conseil syndical LOUVRE sont guidées par la double préoccupation, rappelée avant chaque assemblée générale, de

- garder des **charges** raisonnables
- tout en s'adaptant aux nouvelles aspirations de la population résidant à Parly2 ou susceptible de s'y installer

**Objectifs** de ces actions :

- valoriser et préserver le patrimoine des copropriétaires
- apporter harmonie et bien être aux résidents

#### Le Conseil syndical secondaire (CSS)

Composée d'une équipe de bénévoles ayant été élus en assemblée générale (AG) du Syndicat secondaire (ensemble de copropriétaires de LOUVRE), le Conseil LOUVRE se réunit **tous les mois** pour

- faire le point sur le bon **déroulement** des travaux votés en AG
- évoquer les problèmes éventuels rencontrés tant par les **copropriétaires** que par les **prestataires**
- proposer des **améliorations** dans le fonctionnement
- décider de l'étude de **projets nouveaux** confiés à un ou plusieurs membres du CSS
- en présenter les résultats pour validation après discussion par l'ensemble des membres
- préparer les **résolutions** à soumettre au vote des copropriétaires lors de l'AG suivante
- échanger sur les relations avec les **intendants** et la **gérance**
- et tout particulièrement être vigilants sur les **budgets** et leur consommation

#### Un lien attentif avec les copropriétaires et résidents

Le CSS LOUVRE est l'émanation des copropriétaires de la résidence pour les représenter dans les instances de la Copropriété : au sein de la résidence elle-même, au sein du CSP qui rassemble les présidents ou délégués de chacune des 36+1-résidences, au sein des commissions, groupes de travail ou ateliers de réflexion auxquels certains de ses membres sont appelés à participer.

Cela crée pour les membres du CSS et leur engagement

- des devoirs en termes déontologiques : le CSS est exclusivement au service de **l'intérêt général**
- une indispensable compréhension préalable des **rôles** de chacun au sein de la copropriété

Pour faciliter la fluidité et la clarté, sont mis à disposition

- la **charte informelle** créée par LOUVRE ([lien](#))
- la **lettre du président**, adressée avant les AG aux copropriétaires pour faire le bilan des actions entreprises dans l'année, resituer dans une programmation à moyen terme les projets proposés pour le nouvel exercice, informer sur les budgets consommés et les budgets et résolutions proposés.
- les **comptes rendus** des conseils secondaires mensuels, accessibles sur l'espace LOUVRE du site internet de la Copropriété, tout comme les différents documents réalisés pour accompagner la tenue des AG.

---

\* La tranche « Garages » de la copropriété Parly2